



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS

Compte-rendu synthétique
de la réunion de CD du 22/09/2010 à 20 h 30
à Caen (14)

Présents :

- Membres élus du CD : Roger ADAM, Christophe CARRANO, Olivier DELIQUAIRE, Patrick DESNOYERS, Gérard JEANNE, Jean-Pierre JOBARD, Michel LAJOIE, Hermann LEROY, Jean-Pierre MARC, Xavier MARCHAND, Pierre PONCET, Coraline SAINTE-CROIX et Thierry SAINTE-CROIX.
- Présidents de clubs et invités : Christian BISSON, Michel BROCHARD, Gilbert COSSEC, Gérard DAUMESNIL, Michel GELHAY, Christophe HUSSON, Marc HAUTEUR, Désiré LENOEL.

Absents excusés :

- Patrice ANSART, Michel CARAYON, Christian MALHERBE,

Clubs non représentés :

- Touques, Vire, Falaise, Honfleur, Bretteville / Laize, La Cambes, St Pierre / Dives ; Merville Franceville.

Secrétaire de séance : Christophe CARRANO

Le président félicite les archers du Calvados qui ont participé aux différents championnats de France.

Remise Label

- La remise des Labels de Bronze est faite aux clubs de Falaise, Argences, Ouistreham et Merville. Le Label obtenu est valide jusqu'en Août 2012. Il est rappelé aux clubs actuellement labellisés d'effectuer leur renouvellement avec la nouvelle campagne qui débute. Il s'agit des clubs de Caen, Villers / Mer, Hérouville St Clair, Verson et Carpiquet.

Médailles

- La commission Nationale de Valorisation du Bénévolat lance la promo 2010. Les demandes doivent être validées par le Club, le CD et la Ligue. Le 25/10/2010 est la date limite pour retourner les dossiers à la Ligue. Au préalable la demande devra être adressée au Président de CD pour le 15/10/2010. Le dossier est téléchargeable sur l'extranet. Cette distinction permet la mise à l'honneur d'un licencié. Pour la promo 2010, la Ligue proposera Régis Lebas et Jean-Jacques Barbey. Xavier Marchand, vice président du CD remet la médaille de Bronze de la FFTA à Michel Lajoie.



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS

- Dans le cadre du challenge du sport de la Côte Fleurie, à l'initiative de Mme Ameline, député de la circonscription, Marc Fanjoux de Villers / Mer et Régis Lebas de Honfleur seront récompensés.

Championnat Départemental Salle

- Il aura lieu à Courseulles / Mer. Le nombre de cibles est de 14, soit 56 archers le Samedi et 56 le Dimanche. Il y aura des phases finales. La commission va travailler sur les quotas, en partant sur 50% des quotas Ligue.
- Le 20/01/2011 sera la date limite de pré-inscription accompagné du règlement. Le concours de Falaise sera le dernier qualificatif.
- Question : qu'est-ce qui est à la charge du club organisateur ?
- Réponse : se référer au CR de Bureau du 08/07/2009
- Les quotas seront finalisés en Janvier 2011.

Calendrier extérieur

- Rappel pour la saison extérieure. Que les clubs réfléchissent pour se positionner au calendrier et pour l'organisation d'une manche de DR. Saint Jean le Blanc est reconduit. Ce concours sera le support au Championnat de Ligue.

Règlement Challenge CD 14

- Une évolution du règlement est apporté quant au nombre de scores pris en compte pour établir ce classement. Cette saison 12 scores sont possibles. Après débat, la décision de ne prendre que 8 scores pour établir le classement cette saison est prise à l'unanimité. Il est fait un bref rappel sur la composition des équipes.

Responsabilité des dirigeants

- Il est fait un rappel sur la responsabilité des dirigeants par rapport aux nouveaux formats de licence. Un arbitre peut avoir une licence E, il ne touche pas d'arc dans l'exercice de sa fonction. Une attestation d'assurance est disponible sur l'extranet.

Informations diverses

- Les arbitres doivent souscrire leur licence pour le 2/10/2010 sous peine de ne pas valider le recyclage.
- Une mise à niveau tous les 3 ans est obligatoire pour les entraîneurs. Les entraîneurs ne remplissant pas ces critères ne seront plus actifs au niveau de la FFTA, jusqu'à la



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS

mise à jour de leur situation. Attention à l'incidence que cela peut avoir sur l'obtention des labels.

- Un débat s'engage sur le thème de la tenue de club des archers. Les clubs organisateurs restent libres d'inscrire sur leur mandat le type de tenue acceptée. Les arbitres devront faire respecter les termes du mandat. La préconisation du CD porterait sur la tenue de club ou la tenue blanche.
- La plaquette des formations dispensées par le CDOS 14 est présentée.
- Distribution des dossiers carte Tadoo.
- Coraline Sainte-Croix va être licenciée au club de Cherbourg-Octeville. Peut-elle rester membre du CD en n'étant plus licenciée dans le département ? Les statuts ne le permettraient pas. Le principe de la cooptation de Coraline au sein du CD est approuvé à l'unanimité, étant entendu que Coraline souhaite poursuivre sa mission au sein de la commission Jeunes du Calvados.
- **L'Assemblée Générale du Comité Départemental aura lieu le 11/02/2011 à Caen.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22 h 30.